

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 8 FEVRIER 07



## 12 nouveaux placements solidaires ont obtenu le label Finansol

**Paris, le 8 février 2007 – Le Comité du label Finansol a distingué douze nouveaux produits d'épargne solidaire. Désormais, 59 placements bénéficient de cette garantie de solidarité et de transparence pour l'épargnant. Le label Finansol s'impose dans le paysage financier.**

A l'heure où 44% des Français exigent la garantie d'un label<sup>1</sup> pour souscrire des placements solidaires, les banques, sociétés de gestion et organismes solidaires sont de plus en plus nombreux à développer des placements solidaires et à souhaiter la garantie du label Finansol. La large gamme des placements labellisés Finansol en 2006 permet aux souscripteurs de bénéficier d'un choix de plus en plus vaste en matière de placements solidaires.

« Grâce au label Finansol, de plus en plus de banques, de salariés et de citoyens, s'intéressent aux finances solidaires », constate Marie-Hélène Gillig, présidente de Finansol.

### 1. Deux produits d'investissement direct :

#### ➤ Actions de Sofinei

L'épargne investie dans la SOFINEI permet de financer des entreprises d'insertion en création ou en développement qui emploient des personnes en grandes difficultés sociales et professionnelles.

#### ➤ Actions dans le capital de PhiTrust Partenaires

Phitrust Partenaires finance des projets à caractère solidaire sélectionnés sur la base des critères suivants : qualité de l'approche entrepreneuriale, impact culturel, humain, social et environnemental.

### 2. Trois livrets bancaires d'investissement :

#### ➤ Deux livrets CODEVAIR gérés par la Banque Populaire des Alpes et par la Banque Populaire Loire et Lyonnais

Le CODEVAIR est un livret d'épargne qui finance des prêts, à vocation environnementale validés par l'ADEME pour des particuliers à des conditions avantageuses..

#### ➤ Le livret CODEVAIR du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif a également mis en place un livret CODEVAIR permettant de financer des prêts à la consommation dédiés aux investissements en matière d'énergies renouvelables.

### 3. Un livret bancaire de partage : le Livret d'Épargne pour les Autres du Crédit Mutuel

Ce premier livret solidaire du Crédit Mutuel permet aux épargnants de verser 50%, 75% ou 100% de leurs intérêts à une ou plusieurs associations de leur choix parmi les dix suivantes : Aide et Action, Amnesty International, la Croix Rouge Française, la Fondation Armée du Salut, Handicap International, Médecins du Monde, le Secours Catholique, UNICEF, l'association Petits Princes et Habitat et Humanisme.

### 4. Un produit bancaire d'investissement et de partage : le bon de Caisse Munisolidarité Internationale du Crédit Municipal de Nantes

L'ensemble de l'épargne déposée sur ce placement permet au Crédit Municipal de Nantes d'accorder des prêts favorisant l'insertion des personnes en difficulté dans la région des Pays de la Loire. De plus, l'épargnant reverse entre 50 et 100% des intérêts à l'ONG Frères des Hommes pour soutenir ses actions dans les bidonvilles de Caragueio Tabaiaras (ville du Nordeste brésilien).

### 5. Une assurance-vie de partage : l'assurance vie Entraid'Épargne de la Carac

Cette première assurance-vie de partage permet au souscripteur de verser sous forme de don à la Croix Rouge 1% de chacune des sommes versées sur son assurance-vie.

### 6. Un Fonds Commun de Placement d'investissement : le FCP Insertion Emploi Equilibre géré par IXIS Asset Management

Ce fonds est le deuxième FCP solidaire développé par IXIS AM. 5% à 10% du fonds est investi dans la SIFA pour financer des emplois à destination des personnes en difficulté.

<sup>1</sup> Source : Sondage Ipsos de septembre 2006 pour le Baromètre des Finances Solidaires – Finansol/la Croix/Ipsos – 4<sup>ème</sup> édition.

**7. Un Fonds Commun de Placement à Risque d'investissement : le FCPR Natexis Solidaire *géré par Natexis Asset Management***

Ce placement est le premier FCPR à être labellisé Finansol, il est exclusivement destiné aux gestionnaires des fonds d'épargne salariale. Ce fonds investit 70% de son encours dans des projets solidaires. Le souscripteur à travers ce fonds soutient une grande diversité de projets (l'habitat solidaire, l'insertion par l'activité économique, le commerce équitable, l'agriculture biologique, le développement dans les pays du Sud).

**8. Une SICAV d'investissement : la SICAV Nord Sud Développement *gérée par IXIS Asset Management***

Cette SICAV créée en 1984, est la première de ce type à soutenir le développement de Pays du Sud. 5 à 10% du fonds est investi dans des sociétés de microfinance en Afrique et en Amérique du Sud.

**9. Une SICAV de partage : la SICAV Libertés et Solidarité *gérée par la Banque Postale Asset Management***

Le souscripteur partage la moitié de ses revenus avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme qui lutte contre les violations des libertés et des droits fondamentaux de l'Homme dans une centaine d'Etats. Cette SICAV est le premier placement solidaire labellisé Finansol de la Banque Postale Asset Management.

Par ailleurs, après contrôle, le Comité du label Finansol a reconduit en 2006 son label à l'ensemble des 47 autres placements labellisés.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

Contactez Mathilde Castres T. 01 53 36 80 63 / E-mail : [mathilde.castres@finansol.org](mailto:mathilde.castres@finansol.org)